

**CONTRAT DE CESSION PARTIELLE
DE DROIT D'AUTEUR
Référence : XXXX**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Nom : XXXX
Prénoms : XXXX
Date et lieu de naissance : XX / XX / XX à XXXX
Profession : XXXX
Domicile : XXXX
Adresse email : XXXX
Nationalité : XXXX
N° de SS : XXXX

(en cas de minorité de l'auteur, rajouter l'état civil de son représentant légal, avec la mention « représentant légal de... »)

Pseudonyme : XXXX
(en cas de publication uniquement sous le pseudonyme)

Ci-après dénommé « l'Auteur »

D'UNE PART

ET :

AlterPublishing LLC, capital de 10.000 dollars américains, immatriculée au Delaware, State File Number: 6124251, sise 244 Madison Avenue NY 10016 New York,

Ci-après dénommée « AlterPublishing ».

D'AUTRE PART

PRÉAMBULE

AlterPublishing possède trois sites dédiés :

- AlterPublishing Books pour les Œuvres littéraires,
- AlterPublishing Musics pour les Œuvres musicales,
- AlterPublishing Digitals pour les Œuvres photographiques.

Ces sites sont destinés à promouvoir la création artistique en favorisant la diffusion d'œuvres sur Internet.

Notre philosophie est de créer et promouvoir une édition équitable alternative à l'édition traditionnelle ; nous croyons que l'innovation a le pouvoir de bousculer les mentalités et de faire avancer le monde, tout en développant un accès facile à la culture et au divertissement.

Soucieux d'être une entreprise proche de ses clients, de ses auteurs et de ses partenaires, nous sommes constamment à la recherche de nouvelles manières d'innover. Nous estimons que notre plus importante contribution provient directement de ces activités fondamentales, dans un souci d'équité et de respect de l'environnement. En décidant de publier son œuvre via le site AlterPublishing et en signant le présent contrat, l'auteur partage cette philosophie. Il s'engage à la respecter tout au long de la durée du présent contrat.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Lexique

Auteur : désigne indifféremment l'auteur-interprète, l'écrivain, le compositeur, le photographe, auteur de l'Œuvre objet du contrat. L'Auteur d'AlterPublishing ou groupe d'Auteurs est inscrit sur le site et dispose d'un Compte destiné à la promotion de son Œuvre.

Compte : désigne la ou les pages privatives d'un Auteur à partir de laquelle(s) il peut indiquer, consulter et modifier ses identifiants et ses informations personnelles.

Droits : désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, tels que les droits d'auteur, les droits voisins du droit d'auteur, les droits des marques, lesdits droits s'entendant de ceux prévus par le Code de la Propriété Intellectuelle et par les conventions internationales applicables, ainsi que les droits de la personnalité.

Identifiant : désigne le nom d'utilisateur login ou adresse mail, ainsi que tout code confidentiel ou mot de passe choisi par l'Auteur et permettant à ce dernier de s'identifier afin de créer et d'accéder à son Compte.

Impression à la demande : désigne l'impression papier de l'Œuvre objet du contrat sous forme de livre broché ou collé avec couverture, de un à plusieurs exemplaires, à la demande du public.

Œuvre : désigne la création artistique de l'Auteur que ce dernier aura choisi de diffuser sur le Site. Une œuvre est soit littéraire, musicale ou photographique.

Œuvre musicale : désigne une composition musicale, avec ou sans parole y compris son titre, originale au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, interprétée par l'auteur-interprète et enregistrée au format MP3 ou vidéo.

Œuvre littéraire : désigne une œuvre littéraire, quel qu'en soit le genre, y compris son titre, y compris la bande dessinée, originale au sens du Code de la Propriété Intellectuelle, écrit par l'Auteur et enregistrée au format numérique.

Site : désigne indifféremment un des sites Internet d'AlterPublishing : AlterPublishing Books, AlterPublishing Musics, AlterPublishing Digitals ou encore toute URL qui pourrait lui être substituée par AlterPublishing, ainsi que tous les autres sites internet exploités par AlterPublishing. Les offres présentes sur un autre site par le truchement d'AlterPublishing seront soumises aux mêmes conditions que les sites en propre.

Dispositions générales

1. Objet du contrat

L'Auteur cède à AlterPublishing, qui accepte pour lui et ses ayants-droits, aux conditions définies ci-dessous, et pour la durée du contrat, le droit de mettre à la disposition du public l'Œuvre littéraire, intitulée : **XXXX**

- nombre de pages : **XXXX** (hors 4ème de couverture)
- nombre d'illustrations : **XXXX** (hors couverture et 4ème de couverture)

Ladite cession comprend :

- le droit à titre exclusif de réaliser ou de faire réaliser l'Œuvre sous forme numérique (Partie 1)
- le droit à titre non exclusif de fabriquer ou de faire fabriquer l'Œuvre à la demande (Partie 2)

2. Durée de la cession

En dehors des cas d'annulation, de déchéance ou de caducité prévus ci-dessous, la présente cession est faite pour le temps que durera la propriété littéraire de l'Auteur et de ses ayants-droit ou représentants, telle que cette propriété est régie par les législations françaises, américaines et étrangères et les conventions internationales, présentes ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'Auteur pourra mettre fin à la cession des droits relatifs à l'impression à la demande dans les conditions posées par l'article 17 du présent contrat.

La présente cession engage tant l'Auteur que ses héritiers et ayants droit.

3. Garanties données par l'Auteur à AlterPublishing sur l'Œuvre et obligations de l'Auteur

3.1/ Clause de garantie

L'Auteur garantit à AlterPublishing la jouissance paisible, entière et libre de toutes servitudes des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. Il déclare notamment que son Œuvre est originale, ne contenant ni emprunt à une création protégée par la propriété intellectuelle, ni propos à caractère diffamatoire, injurieux ou homophobe, incitant à la haine raciale ou au terrorisme qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité de AlterPublishing.

L'Auteur est seul responsable pour la violation des droits des tiers ou de l'atteinte à l'ordre public ou des bonnes mœurs qui pourraient résulter de la diffusion dans le public de l'Œuvre.

L'Auteur garantit également que son Œuvre ne fait l'objet ni d'un autre contrat ni d'un droit de préférence, ni d'un apport de droit à une société de gestion collective et qu'il est en capacité de signer le présent contrat.

À défaut, l'Auteur supportera la responsabilité tant morale que financière des conséquences du non-respect de la garantie qu'il doit à AlterPublishing.

L'Auteur autorise en cas de besoin AlterPublishing à opérer une compensation entre ses droits d'auteur tels que définis aux articles 16 et 22 ci-dessous et les sommes qui seraient mises à sa charge dans le cadre du présent article. En cas de procédure en cours ou de décision non encore définitive, AlterPublishing se réserve le droit de retenir une provision sur les droits dus à l'Auteur.

3.2/ Remise des éléments permettant la publication

L'Auteur s'engage à remettre à AlterPublishing, qui a l'obligation d'en accuser réception, l'Œuvre dans la forme définitive et complète telle que définie par l'Auteur, ainsi qu'un texte de présentation de l'Œuvre (argumentaire commercial) et une brève biographie de l'Auteur.

À titre facultatif, l'Auteur pourra également transmettre à AlterPublishing, après avoir vérifié qu'ils sont libres de droits de telle sorte qu'AlterPublishing pourra les utiliser sur ses sites Internet sans être inquiétée :

- une photographie le représentant,
- une illustration de couverture.

3.3/ Inscription de l'Auteur sur le site AlterPublishing

Les données entrées sur le site par l'Auteur n'engagent que l'Auteur. En cas de fausse information AlterPublishing dégage toute responsabilité sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'Auteur ayant, volontairement ou non, enregistré des informations inexactes.

4. Obligations générales d'AlterPublishing

4.1/ Cession à des tiers

AlterPublishing est habilité à accorder à des tiers, tant en France qu'à l'étranger, et le cas échéant par voie de cession, toutes autorisations de reproduire et de représenter tout ou partie de l'Œuvre, dans la limite des droits qui lui sont conférés par le présent contrat.

AlterPublishing s'engage à informer l'Auteur, à la signature du contrat de cession, de toutes les exploitations concédées à ce tiers en lui fournissant les éléments déterminants de cet accord : nom du tiers, durée, territoire, modalités de rémunérations..., etc.

AlterPublishing est tenu d'obtenir l'autorisation préalable de l'Auteur s'il souhaite transmettre, à titre gratuit ou onéreux ou par voie d'apport en société, le bénéfice du présent contrat à des tiers, de manière isolée ou au sein d'un ensemble de contrats, indépendamment de la totalité de son fonds de commerce. En cas d'aliénation du fonds de commerce et si, compte tenu du repreneur, celle-ci est de nature à compromettre gravement les intérêts matériels ou moraux de l'Auteur, celui-ci est fondé à demander réparation y compris par une résiliation éventuelle du contrat.

La rupture du présent contrat sera sans influence sur la validité des cessions ou des autorisations d'exploitation consenties antérieurement par AlterPublishing à des tiers. Les modalités de gestion de ces cessions devront être déterminées par un accord entre l'Auteur et AlterPublishing lors de la résiliation du présent contrat. À défaut, l'Auteur sera totalement subrogé dans les droits d'AlterPublishing à l'égard du co-contractant de ce dernier.

4.2/ Droit moral

AlterPublishing doit exercer les droits qui lui ont été cédés par l'Auteur dans le strict respect du droit moral. Il s'engage notamment à n'apporter à l'Œuvre aucune modification sans recueillir un accord préalable formel de l'Auteur.

L'accord préalable de l'Auteur est également obligatoire en cas de cession d'une partie de l'Œuvre ou en cas d'adaptation.

5. Résiliation, caducité, fin d'exploitation

5.1/ Non remise du manuscrit et non-respect des clauses du contrat

En cas de non remise du manuscrit par l'Auteur, accompagné d'un texte de présentation de l'ouvrage et d'une courte biographie, le contrat est caduc.

5.2/ Redressement ou liquidation judiciaire

La procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire d'AlterPublishing n'entraîne pas la résiliation du contrat. Lorsque l'activité est poursuivie, toutes les obligations d'AlterPublishing à l'égard de l'Auteur doivent être respectées. En cas de cession de l'entreprise d'édition, l'acquéreur est tenu des obligations du cédant.

Lorsque l'activité de l'entreprise a cessé depuis plus de trois mois ou lorsque la liquidation judiciaire est prononcée, l'Auteur peut demander la résiliation du contrat.

5.3/ Fin d'exploitation

Le présent contrat est résilié si, passé un délai de 4 ans après la signature du contrat, les redditions des comptes font apparaître qu'il n'y a pas eu de droits versés, soit au titre de la vente à l'unité du livre, à l'exception de la vente issue de systèmes de distribution réservés à des adhérents ou abonnés, soit au titre de la consultation de l'Œuvre en version papier ou numérique, soit au titre de sa traduction, pendant deux années consécutives.

La résiliation a lieu de plein droit trois mois après l'envoi par AlterPublishing ou par l'Auteur d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dans les douze mois suivant la deuxième reddition des comptes faisant apparaître l'absence de droits à verser.

La clause de fin d'exploitation ne peut pas être mise en application si l'Œuvre est incluse en intégralité dans un recueil d'œuvres du même auteur, ou d'auteurs différents, si l'Auteur a donné son accord, et si la vente à l'unité de ce recueil dans son intégralité, en version imprimée ou numérique, a donné lieu au versement ou au crédit de droits pendant la période considérée.

5.4/ Décès de l'Auteur

En cas de décès de l'Auteur, si l'Œuvre est inachevée, le contrat est résolu en ce qui concerne la partie de l'Œuvre non terminée, sauf accord entre AlterPublishing et les ayants droit de l'Auteur.

5.5/ Non-respect des stipulations du présent contrat

Le présent contrat sera résilié deux mois après la mise en demeure restée infructueuse d'avoir à respecter les clauses du contrat.

La rupture du présent contrat pour toute raison que ce soit serait sans influence sur la validité des cessions ou autorisations consenties antérieurement par AlterPublishing à des tiers, qui continueraient à produire tous leurs effets à l'égard de l'ensemble des parties.

Les parties conviennent de ce que pour le cas où une clause du présent contrat serait jugée nulle, ledit contrat n'en resterait pas moins valable, cette nullité ne pouvant l'affecter en son entier.

5.6/ Résiliation à l'initiative de l'auteur

Au cas où l'Auteur voudrait céder ses droits d'auteur à un autre éditeur il s'engage à informer AlterPublishing avec un préavis de 4 mois de telle sorte qu'AlterPublishing ne sera pas inquiété dans ses droits.

Dans ce cas, l'Auteur s'engage à obtenir de l'autre éditeur qu'il contacte AlterPublishing pour formaliser la cession des droits dans l'intérêt de toutes les parties.

6. Loi applicable

Les litiges et réclamations liés d'une quelconque façon au présent Contrat seront résolus par voie d'arbitrage ayant force obligatoire et ne pourront être portés devant les tribunaux, à l'exception de certaines réclamations pouvant être présentées devant une cour de premier degré, sous réserve de leur admissibilité. La loi américaine Federal Arbitration Act ainsi que le droit d'arbitrage fédéral américain s'appliquent à ce Contrat. Les arbitrages s'effectuent sans juge ni jury, et les tribunaux ne disposent que d'une compétence restreinte pour statuer sur les sentences arbitrales. Toutefois, un arbitre a la capacité, au cas par cas, d'accorder les mêmes dommages-intérêts et de prononcer les mêmes jugements qu'un tribunal (notamment des injonctions et jugements déclaratoires) et devra suivre les dispositions du présent Contrat de la même façon qu'un tribunal. Pour entamer une procédure d'arbitrage, vous devez adresser par courrier une demande d'arbitrage décrivant votre réclamation. L'arbitrage sera effectué par l'American Arbitration Association (AAA) selon ses propres règles, notamment ses procédures supplémentaires relatives aux litiges liés au grand public. Les règles de l'AAA sont disponibles sur le site www.adr.org et peuvent aussi être obtenues en appelant le +1-800-778-7879 (aux États-Unis). Le paiement de tous les frais de dossier, administratifs et liés aux honoraires des arbitres sera régi par les règles de l'AAA. Nous rembourserons lesdits frais pour réclamation dans une limite maximale de 1 000 USD, sauf si l'arbitre juge la réclamation infondée. De la même façon, AlterPublishing ne cherchera pas à obtenir le remboursement de ses frais d'avocats dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, sauf si l'arbitre juge une réclamation infondée. Vous pouvez

décider que l'arbitrage soit effectué par téléphone, sur la base de documents écrits, ou en personne, dans la région où vous vivez ou dans un autre lieu mutuellement convenu. Nous convenons mutuellement que les procédures de résolution de litiges ne pourront s'effectuer que dans le cadre d'actions individuelles. Les actions collectives de type class action, consolidated action ou representative action sont formellement exclues. Si pour quelque raison que ce soit, une réclamation est portée devant les tribunaux et non réglée par voie d'arbitrage, nous renonçons chacun à notre droit d'exiger un procès avec jury. Nous pouvons chacun porter une affaire à un tribunal dans le cadre d'une action individuelle seulement, et non dans le cadre d'une action collective de type class action, consolidated action ou representative action, afin de solliciter une procédure d'injonction. Vous pouvez solliciter une procédure d'injonction uniquement auprès des tribunaux de l'État de Delaware, États-Unis.

7. Rémunération de l'Auteur

7.1/ Pourcentages des droits reversés à l'Auteur

Les droits reversés à l'Auteur sur le prix de chaque vente de l'Œuvre sont définis aux articles 16 et 22 du présent contrat.

7.2/ Reddition des comptes

Dans le cadre de l'exploitation de l'ouvrage objet du présent contrat, AlterPublishing est tenu de rendre compte à l'Auteur du calcul de la rémunération de façon explicite et transparente. La reddition des comptes est déterminée selon les modalités prévues ci-dessous.

Les comptes de l'ensemble des droits d'auteur dus à l'Auteur sur les œuvres ayant au moins trois mois d'exploitation sont consultables à tout moment par l'Auteur en se connectant sur le Site d'AlterPublishing et en entrant ses Identifiants.

Les comptes de la société sont arrêtés chaque année le 30 juin. L'Auteur recevra sa rémunération avant la fin du trimestre suivant. La reddition des comptes correspondante sera communiquée à l'Auteur au format électronique PDF par email. L'Auteur s'engage à maintenir ses coordonnées électroniques à jour sur le site AlterPublishing.

Entre deux arrêts de comptes, si les ventes génèrent des droits d'auteur supérieurs à 300 euros, ils pourront être versés à l'Auteur à sa demande.

Dans tous les cas, AlterPublishing est tenu de fournir à l'Auteur, sur simple demande, un état des comptes des années antérieures, dans la limite des délais légaux de conservation des documents comptables.

L'état des comptes adressé par AlterPublishing à l'Auteur mentionne :

- le nombre des exemplaires vendus par AlterPublishing,
- le montant des redevances correspondantes dues et versées à l'Auteur,
- les assiettes et les taux des différentes rémunérations prévues au contrat d'édition.

L'obligation de rendre compte s'impose à AlterPublishing pour l'ensemble des ventes réalisées, quel que soit le circuit de diffusion (France, export, opérations spéciales...).

Les informations propres aux droits numériques mentionnent, d'une part, les revenus issus de la vente à l'unité, et, d'autre part, les revenus issus des autres modes d'exploitation de l'Œuvre, ainsi que les modalités de calcul de ces revenus en précisant l'assiette et le taux de rémunération. Ces autres modes d'exploitation devront chacun être spécifiquement identifiés par une ligne distincte.

AlterPublishing est tenu de fournir à l'Auteur, à sa demande, toutes les justifications propres à établir l'exactitude de ses comptes, sous réserve d'un délai de prévenance de 30 jours.

8. Remise des éléments permettant la publication et bon à tirer

AlterPublishing s'engage à envoyer les épreuves de l'ouvrage à l'Auteur, qui devra les lire, les corriger et les retourner dans un délai maximum de six semaine(s), revêtues de son « bon à tirer ».

Dans le cas où l'Auteur n'aurait pas fait parvenir à AlterPublishing son « bon à tirer » dans le délai fixé ci-dessus, AlterPublishing ne procédera pas à la publication.

9. Mentions obligatoires sur l'Œuvre

AlterPublishing LLC, intégrera sur chaque ouvrage les mentions suivantes :

© 2016 AlterPublishing.

Chez AlterPublishing LLC, édition équitable alternative à l'édition traditionnelle, nous faisons pleinement confiance à nos internautes et à nos lecteurs. Nous attendons donc d'eux que le téléchargement soit, conformément à la législation, utilisé uniquement à titre personnel.

Nous avons volontairement exclu toute protection ayant pour but d'empêcher la transmission de nos livres numériques à d'autres lecteurs que nos acheteurs directs ; nous préférons utiliser ce budget lourd et récurrent à des fins plus utiles à tous.

Les fichiers numériques commandés, leur contenu, ainsi que tous les éléments reproduits sur le site de téléchargement d'œuvres numériques au titre de ce service (notamment textes, commentaires, illustrations et documents iconographiques) sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle en France et par les législations étrangères régissant les droits d'auteur et droits voisins, le droit des marques, le droit des dessins et modèles, le droit des brevets.

À ce titre, les œuvres de l'esprit, qui sont ainsi présentées et proposées pour le téléchargement et la lecture sont uniquement destinées à un usage strictement personnel, privé et gratuit. Toute reproduction, adaptation ou représentation sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et notamment la revente, l'échange, le louage ou le transfert à un tiers, sont absolument interdits.

Toute utilisation hors de ce cadre serait assimilable à un acte de contrefaçon, qui vous expose à des poursuites judiciaires, civiles ou pénales dans le cadre des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur.

Nous comptons donc sur votre éthique qui nous permet de garantir les prix de vente les plus bas du marché et la rémunération des auteurs la plus attractive, maintenant et à l'avenir.

10. Sinistre et assurance

En cas de perte de données informatiques de l'Œuvre par quelque sinistre que ce soit, incendie, inondation, accident ou d'un quelconque sinistre, y compris piratage et acte de malveillance, AlterPublishing ne pourra être tenue pour responsable des dommages pour l'Auteur, qui est tenu de conserver copie de son Œuvre et procédera à un nouveau téléchargement sur le site d'AlterPublishing ou renverra une copie de son manuscrit, selon les dégâts du sinistre.

11. Divers

11.1/ Changement d'adresse et ayants-droit.

En cas de modification de l'une des adresses de l'Auteur figurant en tête du présent contrat, l'Auteur sera tenu d'informer AlterPublishing par email avec AR et/ou par lettre recommandée avec AR. À défaut, toute correspondance envoyée aux adresses figurant au contrat sera réputée comme ayant été envoyée à l'Auteur.

Le présent contrat dans son intégralité engage les héritiers et tous les ayants-droit de l'Auteur, qui devront, dans la mesure du possible, se faire représenter par un mandataire commun.

11.2/ Mesures techniques de protection et/ou d'information

AlterPublishing peut recourir à des mesures techniques de protection et d'information, le recours à ces mesures pouvant résulter de choix commerciaux ou de nécessités techniques et pouvant notamment avoir pour finalité la gestion des autorisations accordées, la protection de l'Œuvre contre

les actes non autorisés par AlterPublishing ou par la loi, ainsi que l'identification de l'Œuvre et le suivi de son utilisation.

L'Auteur pourra obtenir d'AlterPublishing toutes les informations relatives aux caractéristiques essentielles des mesures techniques effectivement employées dans la cadre des exploitations numériques de l'Œuvre visée par le présent contrat.

Partie 1 : Dispositions relatives à l'exploitation de l'Œuvre sous forme numérique

12. Étendue de la cession des droits par diffusion numérique

Sous réserve du droit moral du cédant et du droit de citation, la présente cession comporte pour AlterPublishing le droit en tous pays, de reproduire tout ou partie de l'Œuvre par numérisation et mise en mémoire informatique, et de l'exploiter et la diffuser auprès du public par tout moyen connu ou à venir, utilisant le transfert de données numériques (Internet, Intranet, etc.).

L'Auteur cède également le droit de diffuser l'Œuvre à titre gratuit sur tout réseau numérique, tant sur le site de AlterPublishing que sur celui de libraires en ligne, outre la couverture, des extraits de l'Œuvre objet des présentes et ce à titre promotionnel et publicitaire.

La cession des droits concerne exclusivement la diffusion de l'Œuvre sous toutes ses formes numériques. Elle ne concerne pas le droit de reproduction sur support papier (qui est visée dans la deuxième partie du présent contrat), sur microfilm, le droit d'adaptation, le droit de traduire l'Œuvre, le droit de représentation et de communication au public, le droit de reprographie. La présente session ne concerne également pas le droit d'intégration de l'Œuvre dans une œuvre multimédia, ni le droit de merchandising.

13. Obligations de l'Auteur et garanties

13.1/ Obligation de non-concurrence

L'Auteur s'interdit toute diffusion de l'Œuvre objet dudit contrat par tout réseau numérique, directement ou indirectement. Il s'interdit également de mettre en ligne sur le réseau uniquement pour le compte de tiers ou pour son propre compte une œuvre susceptible de faire concurrence à celle faisant l'objet du présent contrat.

Dans le cas où l'Auteur déciderait de céder ses droits non visés par le présent contrat, il s'oblige à avvertir au préalable AlterPublishing, qui pourra faire valoir ses droits.

13.2/ Contribution de l'Auteur à la promotion de l'Œuvre

L'Auteur accepte de collaborer avec AlterPublishing, au cas où ce dernier le lui demanderait, à la promotion de l'Œuvre pour la diffusion numérique dans le cadre de la présente cession de droits.

14. Obligations d'AlterPublishing

14.1/ Mise en œuvre de l'exploitation de l'Œuvre

La mise à disposition de l'édition numérique de l'Œuvre au public se fait par la gestion par AlterPublishing d'un espace de stockage et d'une interface d'administration web permettant de diffuser et de vendre les œuvres, sur Internet, sur réseau de téléphonie mobile et/ou sur tout autre réseau de communication électronique disponible actuellement ou dans le futur pour le public et qui pourrait être ajouté au service actuel par AlterPublishing.

La présente cession est faite conformément à la loi et aux conditions du présent contrat.

14.2/ Publication

Une fois l'Œuvre fournie par l'Auteur et le contrat signé reçu, AlterPublishing se réserve le droit d'accepter ou de refuser publication de l'Œuvre objet du contrat sur le site.

AlterPublishing peut soumettre la publication de l'Œuvre à des modifications qu'il demande à l'Auteur. L'acceptation d'AlterPublishing de mettre en ligne l'Œuvre sur son Site peut être tacite.

En cas de refus, AlterPublishing devra avertir l'Auteur par mail, à l'adresse indiquée par l'Auteur lors son inscription, dans les 10 jours de la réception du contrat signé par l'Auteur. Le refus de publication par Alterpublishing entraîne la résiliation du contrat.

La décision d'AlterPublishing est discrétionnaire, elle n'a pas à être motivée et n'engage en aucun cas sa responsabilité.

14.3/ Diffusion

AlterPublishing s'engage à diffuser à titre onéreux l'Œuvre objet du présent contrat, par le biais de son site Internet.

14.4/ Paternité de l'Œuvre

AlterPublishing s'engage à faire figurer avec le titre de l'Œuvre le nom de l'Auteur, ou son pseudonyme.

14.5/ Présentation de l'Œuvre

La présentation de l'Œuvre sur le site, les liens permettant d'y accéder, les textes de présentation, les extraits de l'Œuvre, la catégorie de classement de l'Œuvre, sont déterminés par AlterPublishing dans l'intérêt commun des parties.

14.6/ Droit moral

AlterPublishing exploitera l'Œuvre dans le respect du droit moral de l'Auteur.

14.7/ Exploitation permanente et suivie

AlterPublishing s'engage à effectuer, à compter de la publication de l'Œuvre, une exploitation permanente et suivie de l'Œuvre sous forme numérique.

À ce titre, Alterpublishing s'engage à :

- exploiter la totalité de l'Œuvre dans sa version numérique,
- présenter l'Œuvre à son catalogue numérique,
- rendre l'Œuvre accessible au public dans un format technique exploitable, en tenant compte des formats usuels du marché et de leur évolution, et dans au moins un format non propriétaire,
- rendre l'Œuvre accessible à la vente, dans un format non propriétaire, sur un ou plusieurs sites de ventes en ligne.

La résiliation du présent contrat a lieu de plein droit lorsque, sur mise en demeure de l'Auteur lui impartissant un délai de six mois, AlterPublishing n'a pas exécuté l'une des obligations lui incombant au titre de l'exploitation numérique.

Cette résiliation de plein droit n'a d'effet que sur la partie distincte du contrat d'édition relative à la cession des droits d'exploitation numérique de l'Œuvre.

15. Prérogatives d'AlterPublishing

Les décisions suivantes seront prises par AlterPublishing seul :

1. La présentation de l'Œuvre sur le site, les liens permettant d'y accéder, les textes de présentation, les extraits de l'Œuvre, la catégorie de classement de l'Œuvre
2. Prix de vente de l'Œuvre numérique,
3. Publicité du site.

16. Rémunération de l'Auteur pour la vente numérique

Le prix de vente TTC de l'Œuvre au public est fixé librement par AlterPublishing. Il est actuellement de 5,99 € TTC.

Pour la consultation payante de l'Œuvre ou le téléchargement, l'Auteur percevra une fraction du prix de vente payé par le public, appelée Droits d'auteur. Ces droits d'auteur sont actuellement de 2 € nets.

AlterPublishing prend en charge la déclaration et le paiement des cotisations sociales dues par l'Auteur qui découlent des droits visés à l'alinéa précédent et qui sont visées à l'article 7.2 ci-dessus.

En cas de consultation gratuite d'extraits de l'Œuvre, qu'il s'agisse d'extraits diffusés gratuitement à des fins de promotion de l'Œuvre ou d'extraits consultables via une bibliothèque numérique, aucuns droits d'auteur ne seront dus à l'Auteur.

17. Clause de réexamen

L'Auteur ou AlterPublishing peuvent chacun demander la renégociation des conditions économiques de la cession des droits d'exploitation numérique, afin de prendre en compte les évolutions du marché et des usages. Le réexamen des conditions économiques doit notamment porter sur l'adéquation de la rémunération de l'Auteur à l'exploitation et aux modèles économiques.

Un tel réexamen peut se faire dans les délais et périodes suivants :

- Quatre ans après la signature du présent contrat, et pendant une durée de (deux) 2 ans, l'Auteur ou AlterPublishing peuvent chacun introduire une demande de réexamen
- Six ans après la signature du présent contrat, et pendant une durée de neuf (9) ans, l'Auteur ou AlterPublishing peuvent chacun introduire deux demandes de réexamen
- Au-delà de la période de quinze (15) ans à compter de la signature du présent contrat, la demande de réexamen peut être faite à tout moment en cas de modification substantielle de l'économie entraînant un déséquilibre du contrat.

La demande de réexamen doit être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans chacun de ces cas, la partie à laquelle la demande de réexamen a été adressée dispose d'un délai de (trois) 3 mois pour faire droit à la demande.

En cas de refus de réexamen par l'une des parties à l'issue de la période de trois mois suivant la réception de la demande, ou en cas de désaccord suite au réexamen, l'autre partie peut notifier par lettre recommandée avec accusé de réception la résiliation de plein droit du contrat.

Partie 2 : Dispositions relatives à l'exploitation de l'Œuvre sous forme imprimée

18. Étendue de la cession

18.1/ Objet

L'Auteur cède à titre non exclusif à AlterPublishing le droit d'imprimer l'Œuvre sous format papier.

18.2/ Territoire

La présente cession prendra effet en tous lieux, en France comme à l'étranger.

18.3/ Durée

Par dérogation à l'article 2 du présent contrat, l'Auteur pourra à tout moment, avec un délai de 3 mois, retirer à AlterPublishing le droit d'imprimer ou de faire imprimer l'Œuvre dans les conditions définies à l'article 19 ci-dessous, par lettre recommandée avec accusé de réception.

19. Prérogatives d'AlterPublishing pour l'édition papier

AlterPublishing détermine, sous réserve du droit moral de l'Auteur :

- Les formats de l'ouvrage

- Les présentations de l'ouvrage
- Les prix de vente de l'ouvrage

AlterPublishing s'engage à n'apporter à l'Œuvre elle-même aucune modification sans l'autorisation écrite de l'Auteur. Il s'engage en outre à faire figurer sur la couverture de l'ouvrage ainsi que sur les documents promotionnels de l'Œuvre le nom de l'Auteur ou le pseudonyme que ce dernier lui indiquera.

La date de mise en vente sera déterminée par AlterPublishing.

20. Impression à la demande

L'Œuvre sera réputée exploitée lorsqu'elle pourra être commandée sous forme de livre papier depuis un site marchand de type AMAZON.

AlterPublishing devra proposer sur un site marchand au moins de type AMAZON la possibilité d'obtenir l'Œuvre objet du présent contrat sous forme de livre. Le site d'AlterPublishing établira le lien avec le site marchand. Le site d'AlterPublishing indiquera la possibilité d'obtenir l'Œuvre soit en version numérique, soit en version imprimée en passant par le site marchand.

21. Obligation de non concurrence

L'Auteur s'interdit de procéder à tout acte ou de conclure toute convention susceptible de porter concurrence à l'activité d'AlterPublishing telle que définie par le présent contrat.

L'Auteur s'engage à informer AlterPublishing de toute cession à des tiers de droits d'auteurs non cédés dans le présent contrat portant sur l'Œuvre objet du contrat.

Si l'Auteur souhaite qu'AlterPublishing mette fin à l'impression à la demande de l'Œuvre, il devra en informer AlterPublishing par courrier recommandé avec accusé de réception.

22. Rémunération de l'Auteur pour l'impression à la demande

En contrepartie de la cession des droits d'exploitation sur son Œuvre pour l'édition sous forme imprimée, AlterPublishing versera à l'Auteur 50% des royalties reversées par le site marchand de type AMAZON. Le prix de vente TTC de l'Œuvre au public est fixé librement par AlterPublishing notamment en fonction du nombre de pages, du type d'impression (noir et blanc ou couleur), du type de papier (blanc ou crème), etc.

23. Signature du contrat

L'Auteur devra compléter et signer en ligne le contrat au moyen du lien qui lui sera envoyé par mail par AlterPublishing. Le système de signature en ligne utilisé par AlterPublishing vaut preuve légale.

Fait à XXXXX

Le XX/XX/XXXX

L'AUTEUR

Pour AlterPublishing